



**VILLARD-DE-LANS**  
**Massif du Vercors (38)**

# Open Vercors

**08-13 ans**

## CONTACT ORGANISATEUR

Ligue de l'enseignement de l'Isère

**Vacances pour tous**

33 rue Joseph Chanrion  
 38 000 Grenoble

Tél. 04.38.12.41.30/32  
 vacances@laligue38.org

## EN SAVOIR + :

[www.centrevercors.org](http://www.centrevercors.org)

## LES INDISPENSABLES :

Certificat médical

Fiche sanitaire

Maillot de bain

## Open Vercors

### Un séjour 100% raquettes !

Un séjour découverte du Vercors au travers de l'activité Tennis et autres sports de raquettes adaptés à tous les niveaux (beach-tennis, pickleball, spikeball).

L'activité phare de la semaine sera encadrée par les professeurs de tennis club de Villard-de-Lans. De l'initiation au perfectionnement, vous pourrez également partager des moments conviviaux avec les activités proposées par l'équipe d'animation. Pour se détendre, une séance à la piscine de Villard-de-Lans et une séance d'accrobranches, une séance escalade et un BAM free sport afin de s'assurer le maximum de souvenirs.

Sur le centre : Repas à thème, veillées et grands jeux encadrés par l'équipe d'animation du centre contenteront les fans de moments plus classiques en colos.

## Le centre d'accueil le Vercors

Situé à 32kms de Grenoble, terre de liberté, Villard-de-Lans est vouée par tradition à la passion des grands espaces.

Situé à 1050m d'altitude, au cœur du parc naturel régional du Vercors et au pied de la grande Moucherolle, le centre se compose de 2 bâtiments. Les chambres de 4 à 5 lits, équipées de sanitaires complets proposent un balcon avec vue sur la pleine nature.

Salles d'activités, aires de jeux et mur d'escalade complètent les différents lieux de vie.



## Vacances Pour Tous

21 rue Saint Fargeau – CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20

Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours Certification d'Immatriculation : IM 075 100 379

Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04

Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930



## Rythme de la journée

- Lever et petit déjeuner individualisés
- Brossage des dents
- Rangements des chambres
- Choix des activités de la journée
- Le temps des activités
- Déjeuner
- Temps calme adapté à l'âge des enfants
- Le temps des activités
- Goûter
- Le temps des douches
- Le temps du courrier, discussions et jeux libres
- Dîner
- Veillée collective
- Brossage des dents et coucher adapté à l'âge des enfants

## Vie quotidienne

Notre centre est ouvert toute l'année (colonies de vacances et classes). L'encadrement est constitué d'animateurs(trices) formé(e)s ou en cours de formation. Le centre est dirigé par un directeur permanent. Il est épaulé par 1 adjoint(e) pédagogique, 1 assistant(e) sanitaire et un cuisinier permanent. Un(e) animateur(trice) de vie quotidienne suit votre enfant tout au long du séjour. Il/elle est toujours présent(e), quel que soit le moment de la journée, avec un souci constant de sécurité et d'apprentissage, notamment celui de la vie en collectivité.

**Rythme de vie** : le réveil est individualisé. Les activités dynamiques et calmes sont alternées en fonction des moments de la journée, des conditions climatiques et sont adaptées au rythme de vie des enfants. Le coucher s'effectue toujours à des heures raisonnables, après une veillée adaptée à l'état de fatigue des enfants.

**Repas** : nous avons le souci de proposer aux enfants des repas équilibrés et diversifiés, pris à des heures régulières. Un(e) animateur(trice) présent(e) à chaque table veille à ce que l'enfant mange de tout et suffisamment. Seuls les régimes alimentaires médicaux sont respectés. Les convictions religieuses et philosophiques le sont également, si elles n'ont pas d'incidences sur l'organisation collective.

**Hygiène** : la douche et la toilette sont effectuées chaque jour. Il peut arriver, comme dans toute collectivité, que nous ayons à lutter contre les poux. En conséquence, il peut être sage d'ajouter dans la trousse de toilette une lotion traitante.

**Linge** : il est lavé une fois par semaine (Uniquement pour les séjours de 15J). Afin de réduire les risques de pertes, celui-ci doit être marqué au nom de l'enfant par une bande tissée cousue (celle collée au fer ne résiste pas toujours aux lavages répétés) ou un stylo textile.

## Santé

**Les parents remplissent avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes spécifiques.** Si l'enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de donner l'ordonnance du médecin, au moment du départ, au responsable du convoi. Le suivi médical est assuré par une assistante sanitaire qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours. Si l'enfant tombe malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Tous les éventuels frais médicaux sont avancés par la Ligue de l'enseignement, les ordonnances sont ensuite adressées aux familles contre remboursement. Si elles bénéficient de la CMU, elles doivent fournir dès l'inscription, les imprimés nécessaires à jour : attestation CMU et attestation d'assurance maladie.

## Relation parents / enfant

**Courrier** : nous incitons les enfants à vous envoyer au moins une lettre après leur arrivée. Il est bien de le munir de quelques enveloppes timbrées à votre adresse. Des lettres de votre part sont également recommandées et les bienvenues. Nous vous conseillons de privilégier le courrier pour correspondre. Votre enfant reçoit son courrier dans sa propre boîte à lettres qui peut aussi être utilisée pour écrire aux copains de la colo, ou à l'animateur...

**Téléphone** : Les téléphones portables sont tolérés. Néanmoins les enfants n'en ayant pas l'utilité pendant les activités ou les repas, ils pourront s'en servir chaque jours entre 18h et 19h. Le numéro du centre doit être utilisé pour joindre les enfants qu'en cas d'urgence.

**Internet** : des nouvelles sont données sur le blog du séjour. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site [www.laligue38.org/blogs-de-nos-sejours](http://www.laligue38.org/blogs-de-nos-sejours) et de sélectionner Villard-de-Lans dans la catégorie montagne, puis saisir les codes d'accès fournis dans la convocation de départ.

## Argent de poche

Les parents pourront remettre l'argent de poche à un(e) animateur(trice) au moment du départ. L'enfant peut retirer son argent dès qu'il le souhaite. S'il souhaite le conserver avec lui, la Ligue de l'Enseignement de l'Isère ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de sa disparition. Les besoins étant limités, une somme de 10 € par semaine est suffisante.

## Objets de valeur

Ils sont déconseillés (vêtements de marque, téléphone portable, console de jeu, bijoux, appareil photo numérique, MP3...) et restent sous la responsabilité de l'enfant. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de perte ou de vol.

## Pratiques addictives : tabac, alcool, drogues

La loi Française interdit la consommation d'alcool aux mineurs et la consommation de tabac dans les lieux publics et spécialement dans les centres de vacances. La loi interdit également la consommation de drogues et de produits stupéfiants. Si elle n'était pas respectée, nous avons obligation légale de déclarer ces infractions au procureur de la République.

### - MEMO -

#### Documents à remettre le jour du départ :

- La fiche sanitaire
- Les médicaments et l'ordonnance
- L'argent de poche
- Téléphone portable



## Coordonnées du centre :

**CENTRE LE VERCORS**  
**LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE**

La Balmette - 38850 VILLARD-DE-LANS

Tél.04.76.95.27.13 / [centrelevertcors@laligue38.org](mailto:centrelevertcors@laligue38.org)

